

Les mouillages de Saint-Armel

Réunion publique • 10 juillet 2026

Gestion des mouillages et Projet de renouvellement de
l'autorisation d'occupation temporaire • ZMEL

Préserver les herbiers • Maintenir 220 mouillages
Organiser la gestion dans la durée



Agenda



- 1. La gouvernance**
- 2. Gestion courante des mouillages**
 - Coûts et équilibre budgétaire
 - Rappel des bonnes pratiques et évolutions réglementation
 - Bilan de la campagne d'entretien 2026
- 3. Projet ZMEL AOT**
 - Ce qui a été fait depuis 2022
 - La construction du dossier
 - Pourquoi déplacer certains mouillages
 - Le projet en synthèse
 - Le détail des évolutions par zones
 - Consultation publique
 - Les annexes
 - Les prochaines étapes
- 4. Questions réponses**

Gouvernance des mouillages



VOS INTERLOCUTEURS

Conseiller Municipal Délégué : Yann Velluet



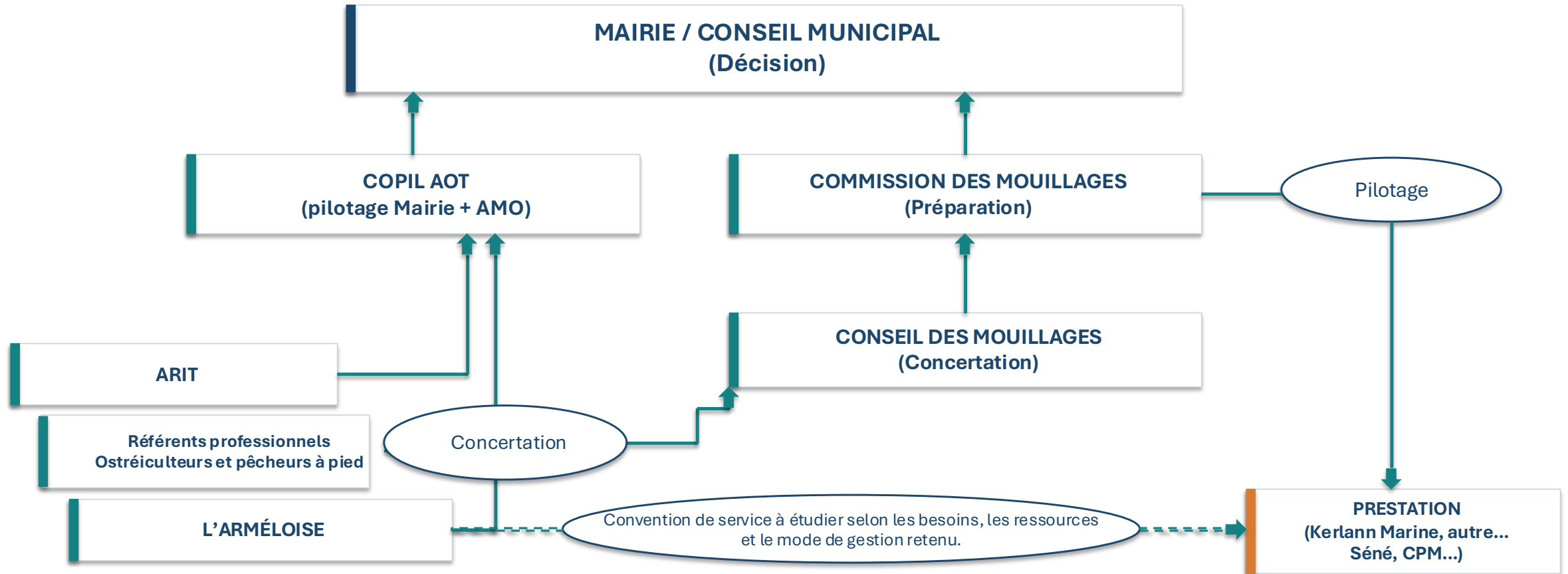
**Fonction nouvellement
créée au sein du CM**

Secrétariat service mouillages : Valérie Le Douarin

Gouvernance des mouillages

Un fonctionnement organisé pour préparer, concerter, piloter et décider.

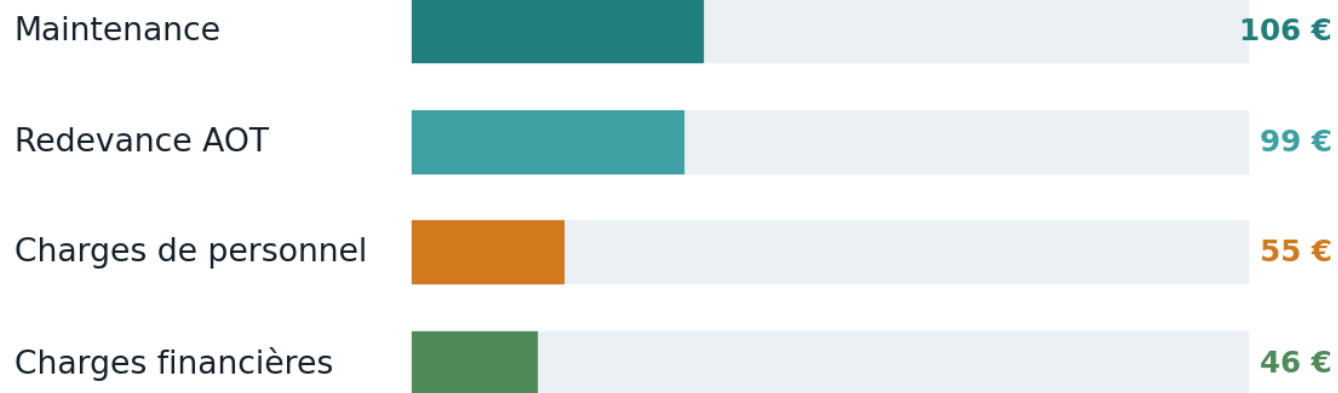
UN CADRE CLAIR : LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE APRÈS PRÉPARATION ET CONCERTATION



Budget des mouillages : repères

Garantir l'équilibre budgétaire et préparer l'avenir

Décomposition des dépenses couvertes en 2025



35 % maintenance • 32 % redevance AOT • 18 % personnel • 15 % charges financières

Base : 181 contrats — total dépenses 2025 : 307 € / contrat

2024

Cout moyen 313 € / mouillage

Recette moyenne 319 € / mouillage



2025

Cout moyen 307 €

Recette moyenne 415 €



2026

Pas d'évolution de tarif

Pas d'évolution des coûts

Levier d'optimisation : taux d'occupation



Rappel des bonnes pratiques et évolution de la réglementation

4 réflexes à rappeler

- **Sécuriser l'amarrage du bateau sur la bouée**

Deux brins adaptés, épissures propres, fixation limitant les frottements.

Pas de manilles sur les cosses

Retirer les bosses d'amarrage en hiver

- **Bien connaître les risques à marée basse**

Anticiper zones découvrantes, horaires de marée et accès praticables.

- **Sécuriser les annexes**

Ranger et arrimer en prévision des grandes marées et coups de vent.

- **Lire le règlement général des mouillages**

Respecter les règles d'usage, de sécurité et de protection du site.

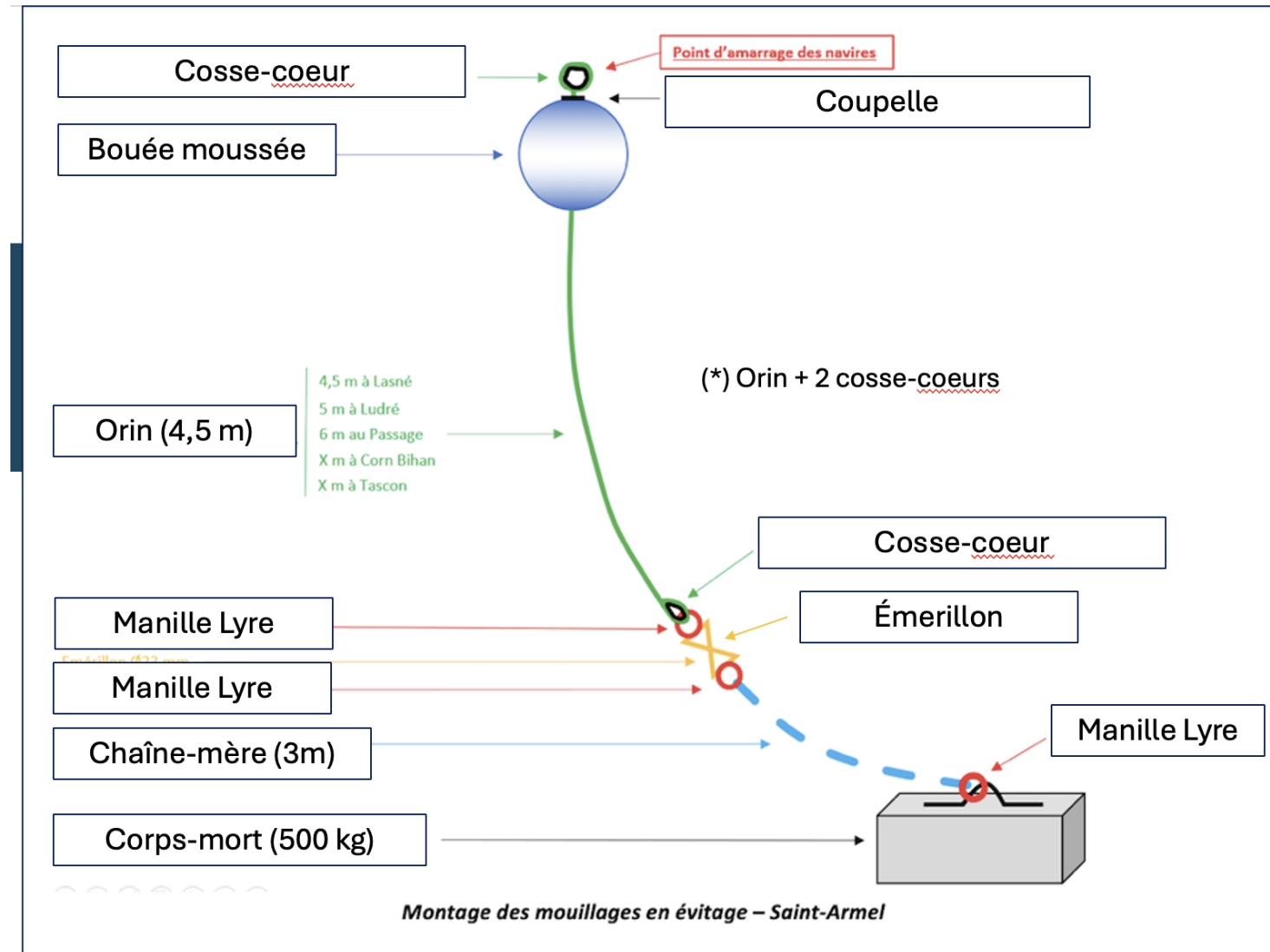
- **Administration**

Informez la Mairie en cas d'absence prolongée pour permettre la location saisonnière de la bouée.

Informez la Mairie en cas de changement de bateau et communiquez les dimensions et masses réelles.



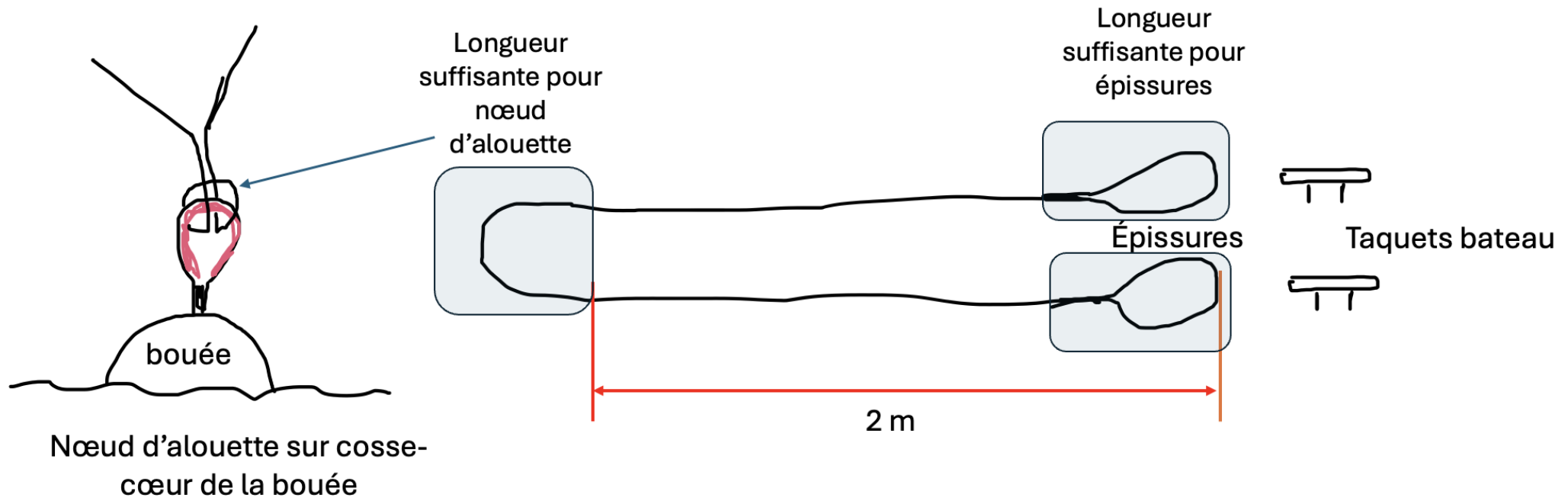
Schéma technique d'une ligne légère





Amarrage recommandé

- **Longueur des brins** : partir d'un bout de 7 m au moins (cf. schéma ci-dessous)
- **Diamètre** : 2 cm, ou davantage selon la taille du bateau
- **Côté bateau** : réaliser des épissures pour l'amarrage sur les taquets
- **Côté bouée** : faire un nœud d'alouette sur la cosse-cœur afin de limiter l'abrasion du bout





Nœud d'alouette sur bouée

À contrôler sur chaque amarrage

- Bout correctement passé sur la cosse-cœur
- Nœud centré, non vrillé, sans angle vif
- Absence d'usure, de toron cassé ou de frottement anormal





Épissures pour amarrage sur taquet bateau

À contrôler sur chaque amarrage

- Deux brins indépendants et suffisamment longs
- Épissures propres, régulières et sans écrasement
- Diamètre du bout adapté au bateau et à l'exposition
- Remplacement immédiat en cas d'usure visible



Bilan de la campagne d'entretien 2026 (avril à juin 2026) - équilibre coût/sécurité

184 mouillages contrôlés individuellement en 2026.

1884 observations techniques renseignées

127 composants renouvelés lors de la campagne 2026, en complément des **74 composants remplacés en 2025**.

440 mesures de corrosion et d'usure exploitées sur les pièces métalliques.

76,5 % des mesures comparables sont stables entre 2025 et 2026.

L'état du parc s'améliore globalement de 1,2pts entre 2025 et 2026

Les chaînes constituent le principal axe de suivi préventif, tandis que les émerillons et manilles conservent globalement une réserve de matière élevée.

30 points de vigilance identifiés sur 23 mouillages

Bouées, orins, cosses de fond et émerillons font l'objet d'un suivi renforcé.

Tous ces éléments restent conformes et sûrs pour la saison 2026 ; leur évolution sera contrôlée lors de la prochaine campagne

Renouvellement de l'AOT, de quoi parle-t-on ?

DEFINITIONS

ZMEL : Zone de mouillages et d'équipements légers.

Il s'agit d'un espace maritime délimité et organisé pour accueillir des bateaux de plaisance ou professionnels sur des mouillages, en dehors d'un port classique. La ZMEL peut aussi comprendre des équipements légers associés : bouées, corps-morts, chaînes, zones ou râteliers pour les annexes, accès au rivage, etc.

À Saint-Armel, la ZMEL est implantée sur le domaine public maritime et exploitée par la commune dans le cadre d'une **autorisation d'occupation temporaire — AOT — délivrée par l'État**. Elle vise à concilier l'accueil des bateaux, la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement, notamment des herbiers de zostères.

Renouvellement de l'AOT, pourquoi cette réunion ?

Partager l'état du dossier, les conséquences concrètes et les prochaines décisions.

UN PROJET DÉJÀ CONSTRUIT, DES MODALITÉS À FINALISER

Informer

- Ce s'est passé depuis 2022
- Les exigences de l'AOT
- Les impacts par secteur

Expliquer

- Pourquoi préserver les herbiers
- Pourquoi les postes sont déplacés
- Comment seront gérées les annexes

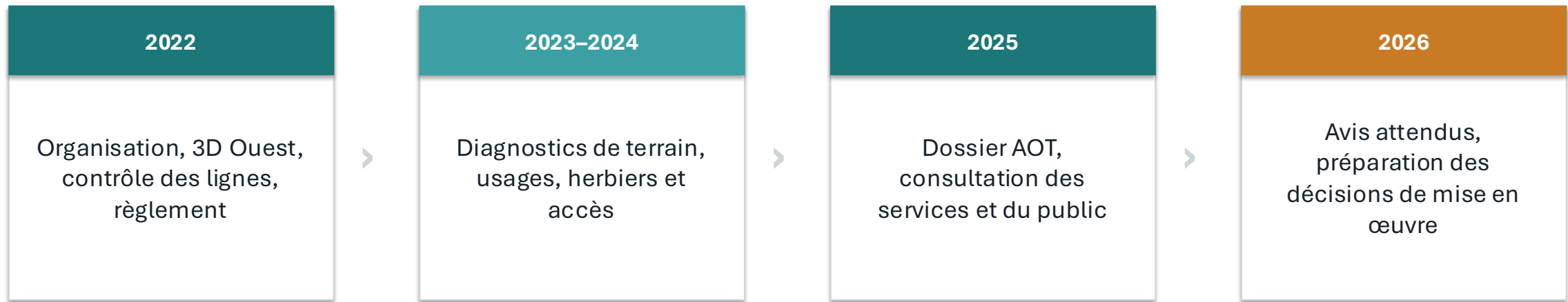
Préparer la suite

- Règlement et gestion
- Calendrier de mise en œuvre

2022 → 2026 : une trajectoire continue

Les questions posées dès 2022 ont contribué à structurer le dossier présenté aujourd'hui.

DE L'ORGANISATION LOCALE À LA MISE EN CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE



Fil conducteur : conserver l'offre de service tout en supprimant ou déplaçant les mouillages ayant un impact sur les herbiers de zostères.

Ce qui demeure central

Certaines attentes restent légitimes et appellent aujourd'hui des réponses opérationnelles.

PREOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES USAGERS

Annexes

Racks, accès au plan d'eau, suppression du stockage sur l'estran

Attribution des mouillages

Permutations, postes inoccupés, location temporaire

Tarification

Différence eau profonde / échouage, zones de plates, équilibre du budget

Cale du Passage

Sécurité, cohabitation avec les professionnels et le Petit Passeur, circulation et stationnement

Un dossier construit avec des expertises complémentaires

Le renouvellement repose sur des diagnostics environnementaux, techniques et d'usage.

UNE DÉMARCHE D'ÉTUDE ET DE CONCERTATION ENGAGÉE DEPUIS 2022

Milieu marin

Bio-Littoral

Cartographie des herbiers, analyse des impacts des mouillages et propositions d'évitement / réduction.

Milieux terrestres

EB Conseil en environnement

Accès, annexes, habitats littoraux, avifaune et intégration paysagère.

Usages et cartographie

Géos-AEL et GS Cartographies

Recensement des usages, des mouillages et traduction des scénarios d'organisation.

La capacité totale est conservée : 220 mouillages.

Le projet repose sur une redistribution des postes pour sortir des secteurs les plus sensibles.

Pourquoi déplacer certains mouillages ?

La protection de l'environnement, notamment des herbiers de zostères, est l'axe structurant du renouvellement.

ÉVITER D'ABORD — RÉDUIRE ENSUITE — SUIVRE DANS LE TEMPS

1. Éviter

Retrait ou déplacement des postes situés dans les herbiers : Ludré, Lasné, Lasné-Enezy, L'Entrée, La Ferme, La Pointe et Corn-Bihan.

2. Réduire

Racks à annexes (sécurisés), réduction des emprises, déplacements hors végétation sensible et prescriptions de chantier.

3. Suivre

Suivi des herbiers de zostères sur les zones autorisées

La commune a privilégié le maintien de 220 mouillages par une recomposition du plan d'eau, et non le maintien des postes dans les zones les plus sensibles.

Les herbiers de zostères : des prairies sous-marines essentielles

Un habitat clé du Golfe du Morbihan, au cœur de la réorganisation des mouillages



Deux espèces présentes dans le Golfe : **zostère marine** en eau plus profonde et **zostère naine** sur l'estran découvrant.

Source visuel : dossier AOT Saint-Armel, Bio-Littoral / Green & Short.

Ce ne sont pas des algues

Les zostères sont des plantes marines à fleurs, avec feuilles, racines et rhizomes. Elles forment des herbiers comparables à des prairies sous-marines.

Leur utilité dans l'écosystème

Biodiversité — refuge et nourricerie pour invertébrés, poissons juvéniles, seiches et autres espèces marines.

Oiseaux hivernants — ressource alimentaire importante à marée basse, notamment pour la Bernache cravant.

Protection du littoral — les feuilles ralentissent les courants ; les rhizomes stabilisent les sédiments et limitent l'érosion.

Climat — herbiers très productifs, participant au stockage du carbone dans les sédiments.

Pourquoi le projet de ZMEL les prend en compte ?

Les chaînes de mouillage qui raclent le fond et les bateaux posés sur l'estran peuvent dégrader feuilles, rhizomes et sédiments. Le projet maintient 220 mouillages, mais réorganise leur implantation afin d'éviter les secteurs d'herbiers les plus sensibles, avec un suivi environnemental prévu dans la nouvelle AOT.

Le projet en un regard : maintenir le nombre de mouillages

Un même nombre total de postes, avec une organisation profondément révisée.

220 MOUILLAGES MAINTENUS • DÉPLACEMENTS CIBLÉS • PART D'EAU PROFONDE EN HAUSSE

220

Capacité totale

inchangée

134

Eau profonde

57 auparavant

86

Échouage

163 auparavant

– 6 312 m²

Emprise totale

145 050 → 138 738 m²

Principe d'aménagement

Supprimer ou déplacer les mouillages sur zostères ;
concentrer les transferts vers Quistinic, Le Passage et
Tascon-La Ferme.

Résultat attendu

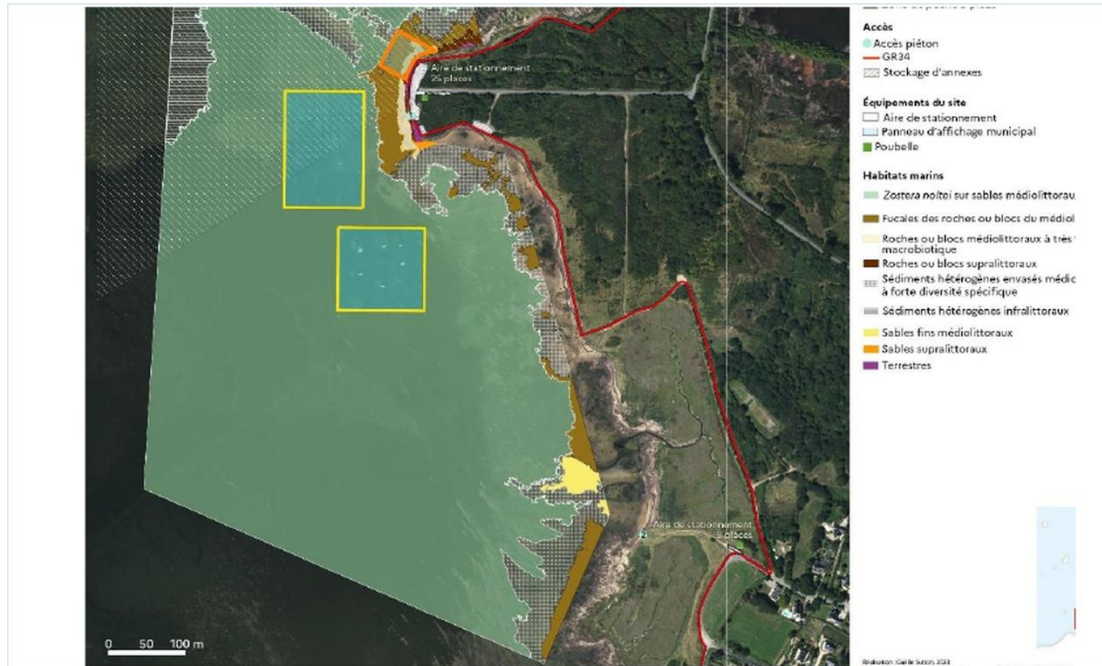
Maintenir un service local, réduire les pressions
environnementales et clarifier le rangement des annexes.

Évolution par zone — Le Ludré

Suppression complète de la ZONE, en raison de la présence d'herbiers de zostères.

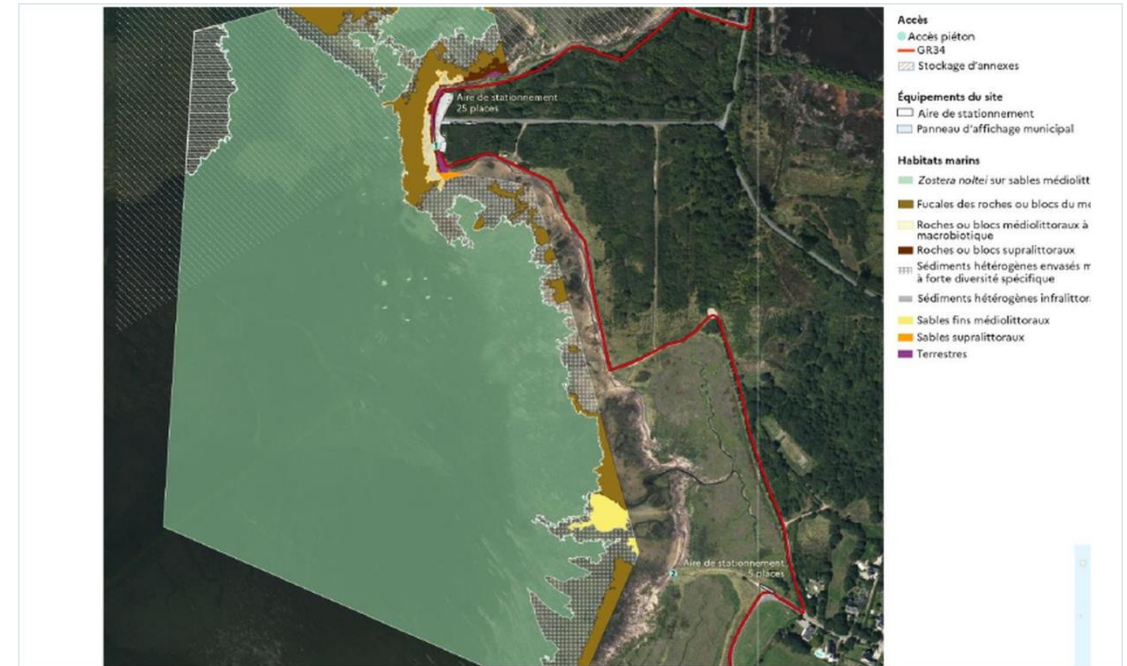
SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



35 postes

Projet AOT



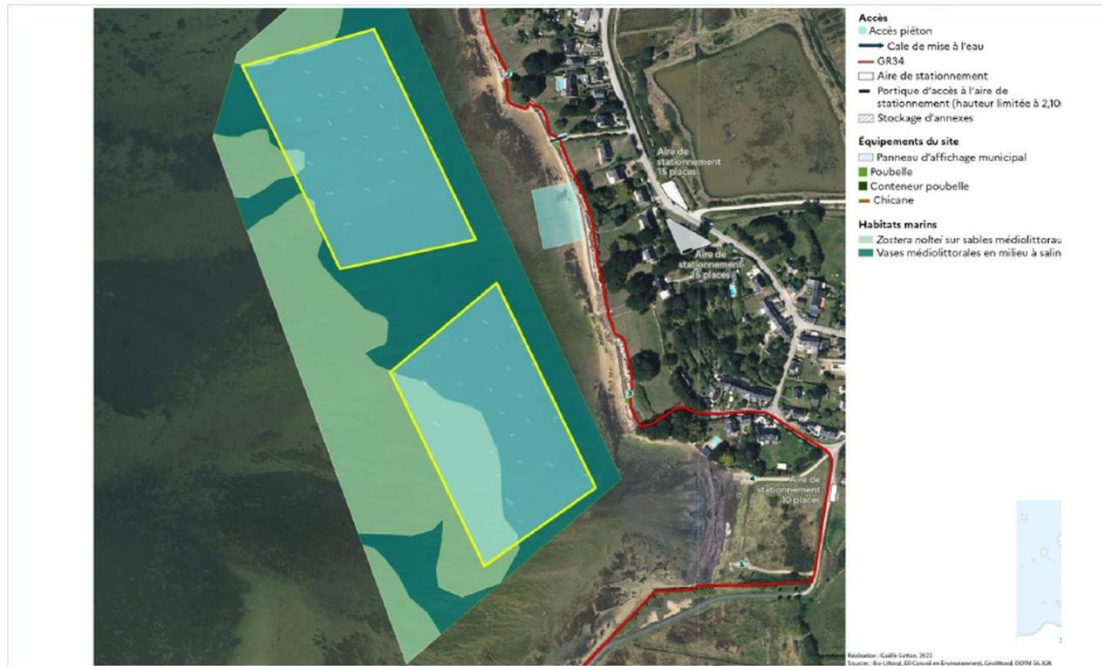
0 poste

Évolution par zone — Lasné

Réduction de capacité et déplacement de la zone hors herbier ; professionnels : 7 → 10 postes.

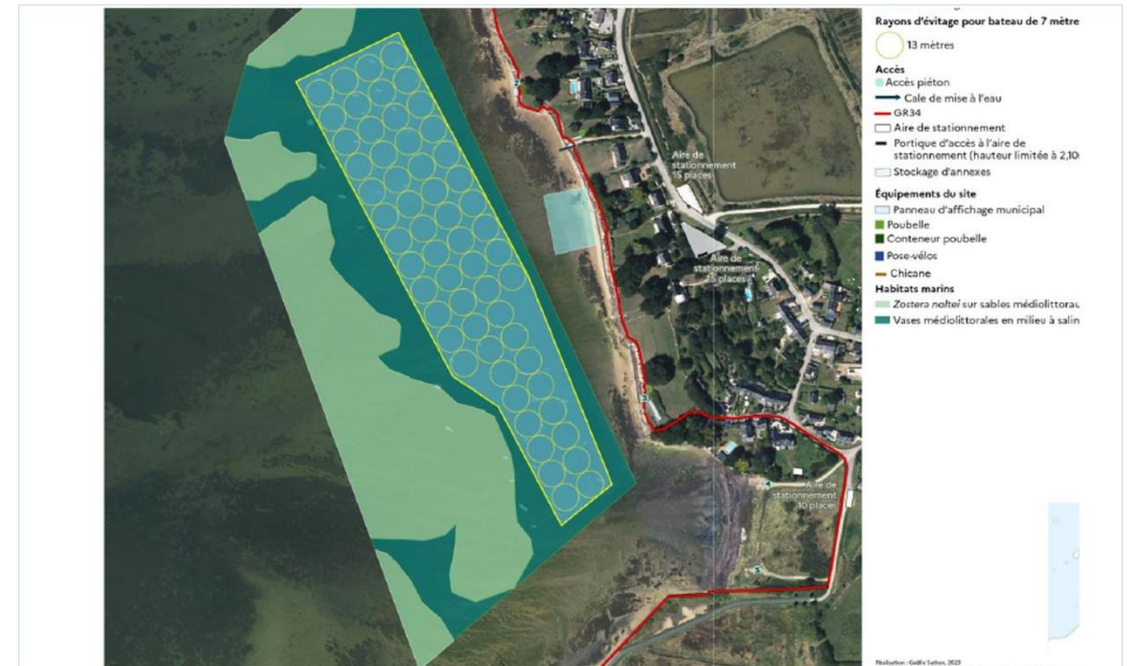
SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



77 postes

Projet AOT



58 postes

Évolution par zone — Lasné-Enezy

Capacité maintenue

SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



1 poste

Projet AOT



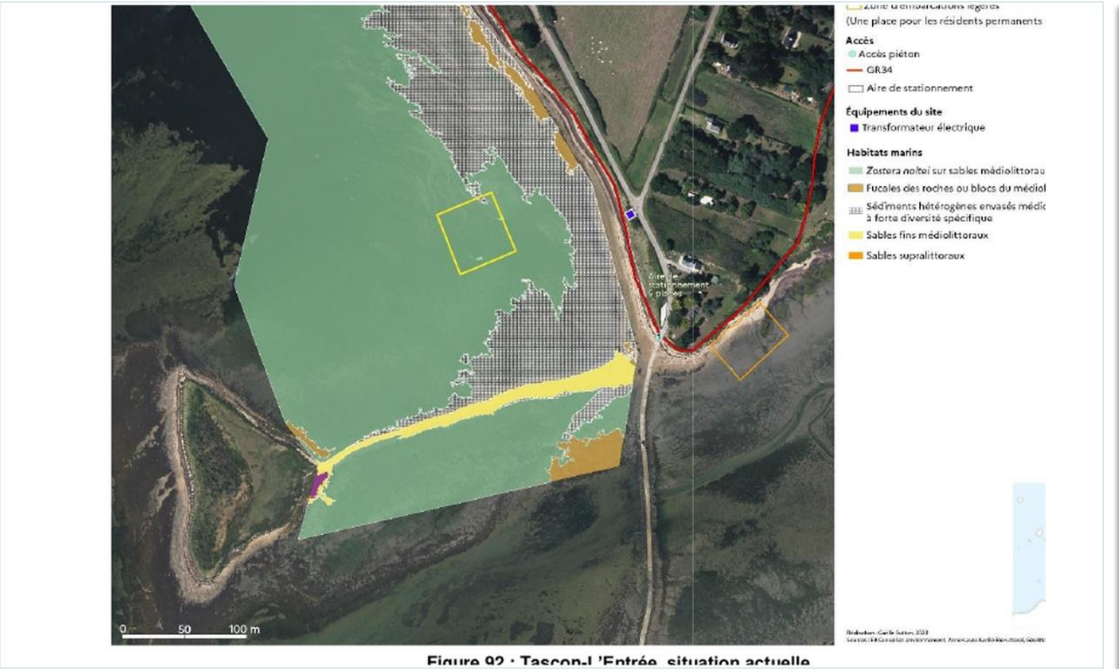
1 poste

Évolution par zone — Tascon — L'Entrée

Suppression de la zone, en raison des contraintes environnementales.

SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



4 postes

Projet AOT



0 poste

Évolution par zone — Tascon — La Ferme

Périmètre et organisation ajustés ; capacité augmentée de 4 postes afin de participer aux transferts.

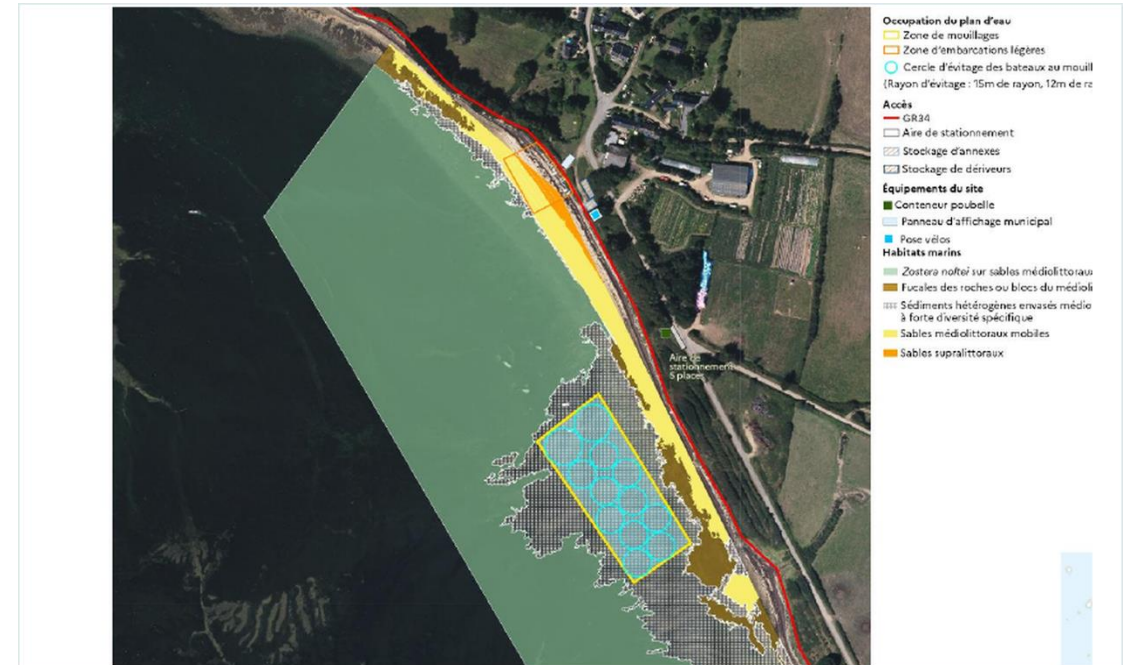
SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



8 postes

Projet AOT



12 postes

Évolution par zone — Tascon — La Pointe

Capacité maintenue ; périmètre et organisation adaptés aux contraintes d’herbiers et d’évitage.

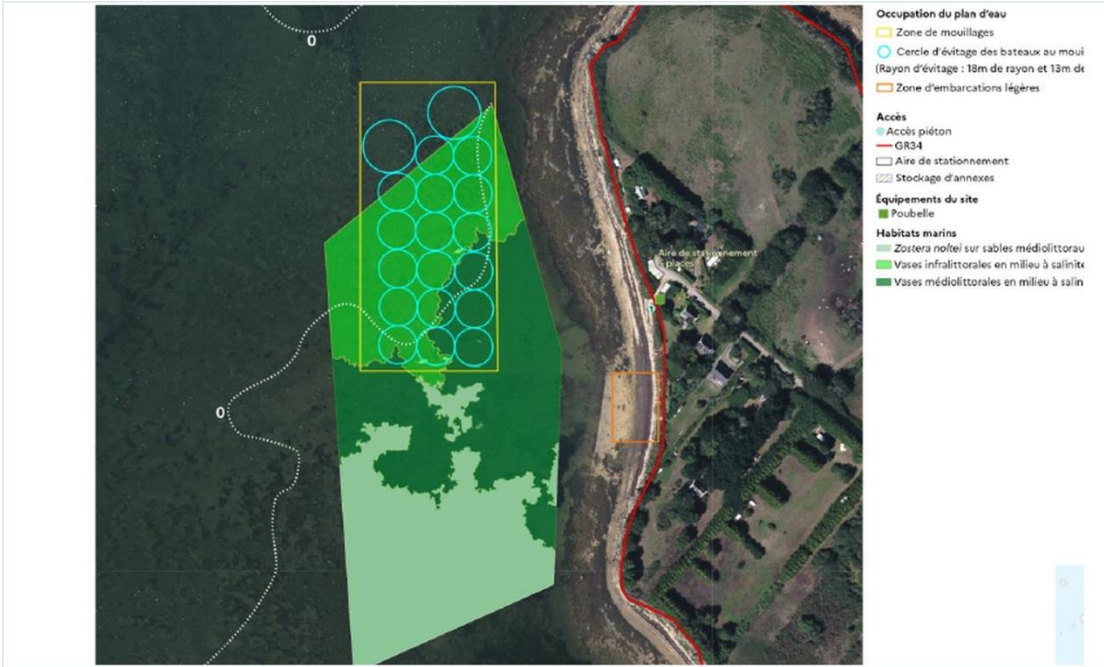
SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



19 postes

Projet AOT



19 postes

Évolution par zone — Île de Bailleron

Aucune modification de périmètre ni de capacité : la zone est maintenue dans sa configuration actuelle.

SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



2 postes

Projet AOT

Projet AOT

Configuration inchangée

2 postes maintenus

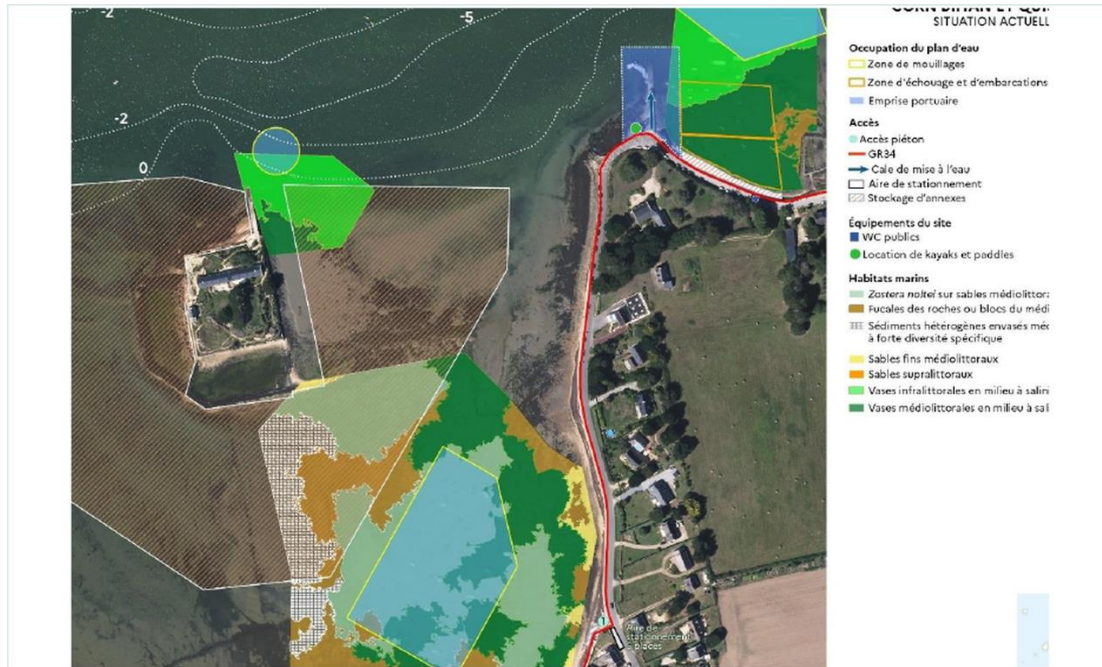
2 postes

Évolution par zone — Corn-Bihan / Quistinic

24 postes au total avant projet (Corn-Bihan 23 + Quistinic 1), transférés vers Quistinic : 24 postes.

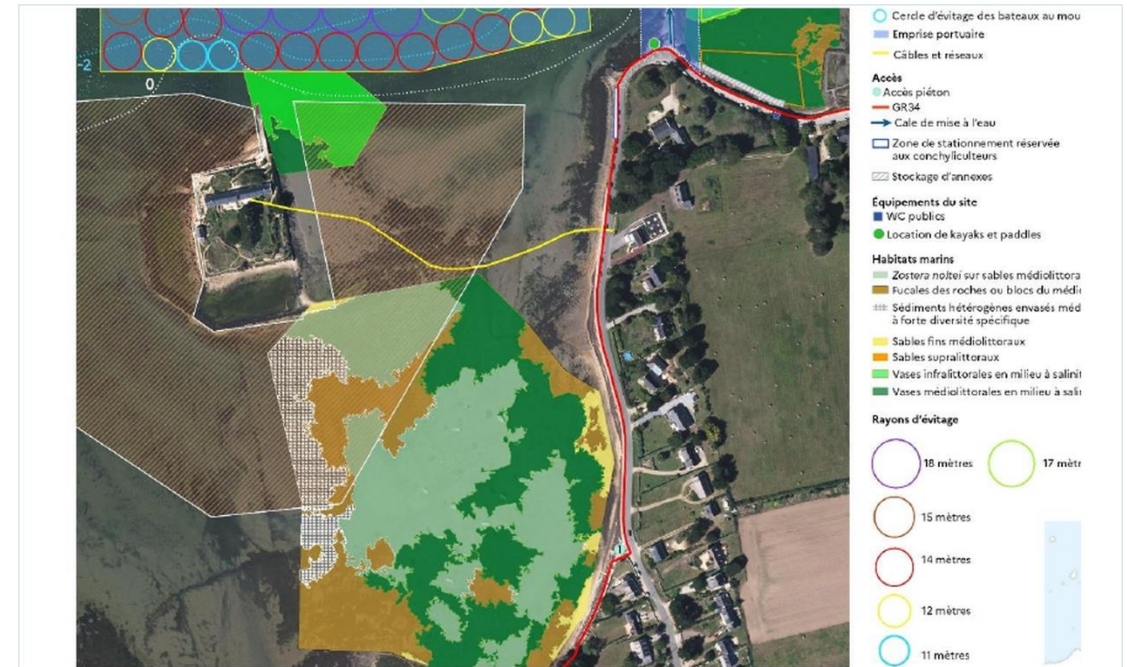
SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



24 postes

Projet AOT



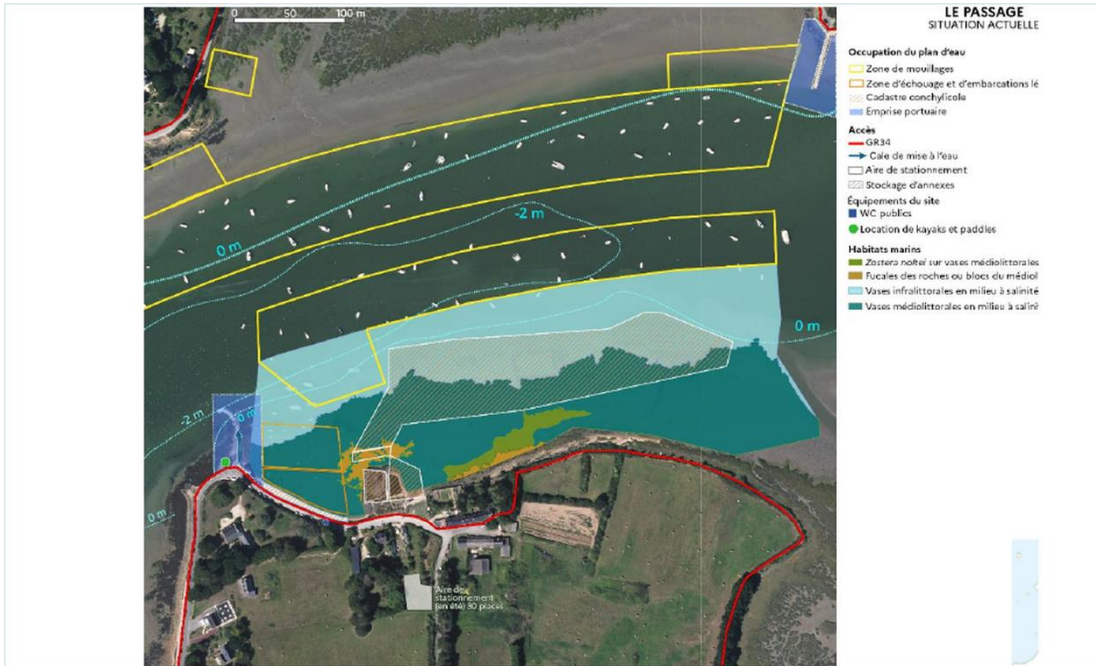
24 postes

Évolution par zone — Le Passage

Extension et réorganisation : plaisance 40 → 95 postes ; professionnels 10 → 9 postes.

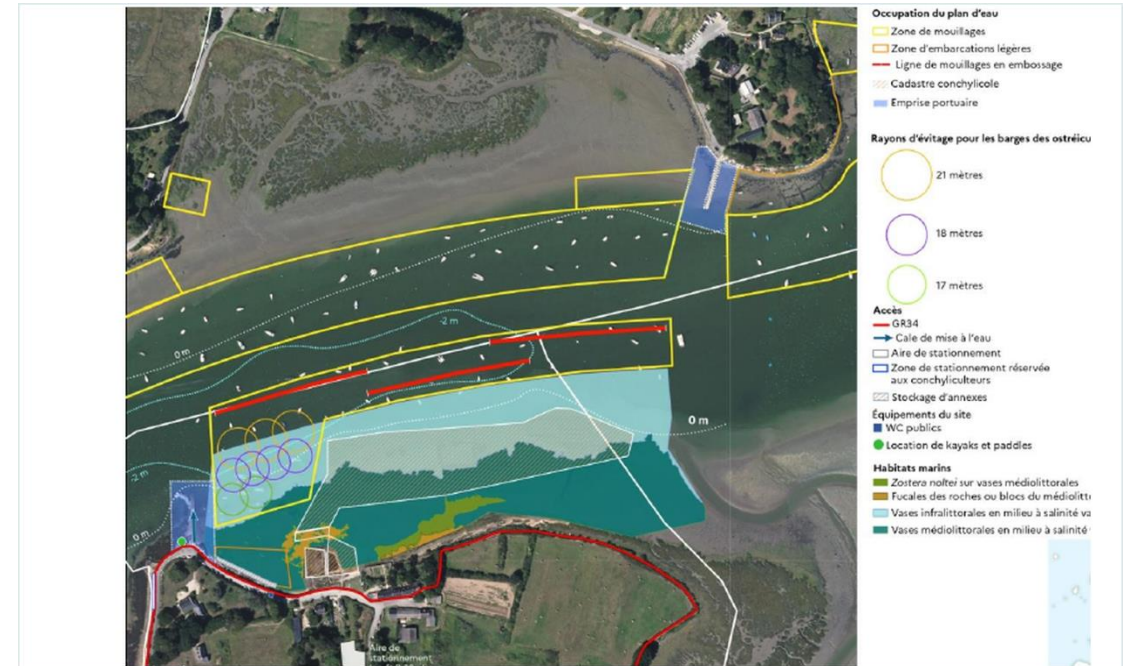
SITUATION AVANT AOT / PROJET DE RENOUVELLEMENT

Capacité autorisée actuelle



50 postes

Projet AOT



104 postes

Synthèse des évolutions par zone

Le total de 220 postes est maintenu ; les transferts se concentrent vers Quistinic, Le Passage et Tascon–La Ferme.

CAPACITÉ AUTORISÉE ACTUELLE / PROJET AOT — CONTRÔLE DES TOTAUX

Zone	Avant	Projet AOT	Écart	Lecture
Le Ludré	35	0	-35	Suppression complète
Lasné	77	58	-19	Réduction
Lasné–Enezy	1	1	0	Capacité maintenue
Tascon – L’Entrée	4	0	-4	Suppression
Tascon – La Ferme	8	12	+4	Accueil partiel des transferts
Tascon – La Pointe	19	19	0	Capacité maintenue
Île de Bailleron	2	2	0	Aucune modification
Corn-Bihan / Quistinic	24	24	0	23 Corn-Bihan + 1 Quistinic → 24 Quistinic
Le Passage	50	104	+54	Plaisance 40 → 95 ; professionnels 10 → 9
TOTAL	220	220	0	Capacité totale maintenue

Lecture : les créations nettes au Passage (+54), à Quistinic (+23 par rapport à Quistinic seul) et à Tascon–La Ferme (+4) compensent les suppressions / réductions sur les secteurs à enjeu zostères.

Les annexes : une réponse concrète à une demande ancienne

Le projet vise à supprimer le stockage diffus sur l'estran et en haut de plage.

RANGER MIEUX POUR PROTÉGER LES MILIEUX ET LIBÉRER LES ACCÈS

Situation à corriger

- Annexes dispersées en haut de grève
- Cheminements et accès parfois encombrés
- Pression sur végétation de laisse de mer et secteurs sensibles



Organisation prévue

- Râteliers sur 4 secteurs à enjeu
- Aires de stockage ciblées sur zones adaptées
- Maintien des accès et de la servitude de passage

Secteurs concernés

Le Passage (chaines)
Lasné
Tascon – La Ferme
Tascon – La Pointe
Le Ludré

Résultats de la consultation publique

• 6 observations reçues, centrées sur Tascon, Le Passage, les coûts, le calendrier et les règles d'attribution.

- Les remarques sur la sécurité d'accès à Tascon sont entendues, mais les déplacements restent nécessaires pour éviter les herbiers de zostères.
- Le projet privilégie la suppression ou le déplacement des mouillages impactants plutôt que des mouillages "écologiques", non adaptés à l'échouage.
- Les titulaires actuels seront consultés et prioritaires ; les règles de transfert seront travaillées en comité de pilotage.
- Les travaux sont prévus hors périodes sensibles, avec recherche de subventions pour limiter l'impact financier.

Prochaines étapes

La mise en œuvre devra être phasée, transparente et financièrement maîtrisée.

UNE FEUILLE DE ROUTE À FINALISER AVEC LES ACTEURS ET LES SERVICES DE L'ÉTAT

Été 2026	D'ici fin 2026	2027	Durée AOT
Réunion publique, échanges avec les usagers.	Elaboration du règlement (après réception du règlement de police de la préfecture maritime), choix du modèle de gestion, phasage de la mise en oeuvre sur 3 ans	Lancement progressif des opérations : déplacements, racks, suivi environnemental, mise à jour des contrats.	Suivi annuel

Questions / échanges

Les contributions seront intégrées dans la préparation des prochaines décisions.

OBJECTIF : UNE MISE EN ŒUVRE LISIBLE, PROGRESSIVE ET PARTAGÉE

Merci pour votre participation